

## Protection et droits des mineur·es isolé·es étranger·ères (MIE) en France

3 jours

### **FORMATEUR.RICES :**

- Federico COLOMBO et Ferten DJENDOUBLI, juristes et formateur·ices à ESPACE

### **PRESENTATION / CONTEXTE**

Cet atelier vise à aborder les thèmes de la protection des MIE (définition de l'enfant en danger, présentation de l'entrée dans le dispositif de protection et des mesures d'assistance éducative), de la contestation de la minorité, de la représentation légale de l'enfant mineur, des droits des MIE (droit à l'état civil, à la scolarisation et à la formation professionnelle, à la nationalité dans certains cas), de la procédure particulière de demande d'asile et des conditions de délivrance de titre de séjour pour ce public particulier, ainsi que de l'accompagnement des jeunes majeurs.

Durant cet atelier, seront également abordés les effets du parcours, de la violence et de la précarité sur la santé des MIE, et les obstacles et conditions de leur accès au soin notamment psychique.

### **CONTENU DE LA FORMATION**

- L'entrée dans le dispositif de protection : mise à l'abri des MIE et procédure d'évaluation de leur minorité et de leur isolement avant leur prise en charge par les conseils départementaux.
- La vérification de leur état civil, sa reconstitution en cas d'absence et les dangers des tests osseux
- La représentation légale de l'enfant mineur
- Le droit des MIE à la formation professionnelle et la délivrance d'une autorisation de travail pour les contrats d'apprentissage
- La poursuite de la protection à 18 ans par les conseils départementaux
- La santé et l'accès aux soins des MIE : repérage des vulnérabilités spécifiques, accès aux dispositifs de soin et de prévention, prise en charge des frais de santé (sous réserve)
- La préparation de la demande de carte de séjour, qu'elle soit présentée de manière anticipée ou à la majorité ; présentations des conditions à remplir et des démarches à introduire.

### **COMPETENCES VISÉES :**

Les formations thématiques en droit des étranger·ères d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (1°) du Code du travail, à :

- Adapter et développer les compétences des travailleur·euses sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique ;
- Acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.



Centre de ressources pour les acteur·rices de l'intégration

## OBJECTIFS DES FORMATIONS PROPOSÉES :

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger·ères et vise à :

- Connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- Apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- Identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ères afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres, sauf pour celles exigeant un pré-requis professionnel.

## PUBLICS CONCERNÉS :

Tout·e travailleur·euse social (assistant·e social, conseiller·ère en économie sociale et familiale, éducateur·rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

## PARTICIPATION - NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET PRÉ-REQUIS :

### ❖ Prérequis en matière d'expérience ou de pratique professionnelle :

- (niveau 1) **Ateliers de découverte** : aucune exigence ; niveau technique adapté aux personnes sans niveau de connaissances juridiques ni expérience professionnelle / bénévole
- (niveau 2) **Ateliers de base** : aucune exigence ; niveau technique adapté aux personnes présentant un niveau modéré de connaissances juridiques ou d'expérience professionnelle / bénévole, et amenées à accompagner des personnes étrangères
- (niveau 3) **Ateliers de formation juridique renforcée** : exigence d'un niveau consolidé de connaissances juridiques en droit des personnes étrangères ou d'expérience professionnelle / bénévole ; personnes amenées à accompagner des personnes étrangères
- (niveau 2 ou 3) **Ateliers d'études de cas** : justifier d'une pratique professionnelle ou bénévole dans le thème proposé ; niveau technique adapté aux personnes amenées à accompagner des personnes étrangères
- (niveau 3) **Ateliers d'approfondissement ou de perfectionnement** : justifier d'un niveau de connaissances solide obtenu à la faveur d'une formation de base suivie auprès d'ESPACE ou de tout autre organisme de formation ou à la faveur d'une sérieuse expérience professionnelle dans le domaine traité. Niveau technique adapté aux personnes amenées à accompagner des personnes étrangères.

### Les pré-requis professionnels de la présente formation sont fixés au niveau suivant :

- **atelier de base** : aucune exigence ; niveau technique adapté aux personnes présentant un niveau modéré de connaissances juridiques ou d'expérience professionnelle / bénévole, et amenées à accompagner des personnes étrangères

### ❖ Prérequis en matière de maîtrise linguistique (langue française) :

- Savoir lire et écrire le français



Centre de ressources pour les acteur·rices de l'intégration

## **MOYENS PÉDAGOGIQUES :**

Les formations ainsi que les ateliers d'approfondissement sont assuré·es par des juristes d'ESPACE, du COMEDE, du RESEAU HOSPITALITE et des intervenants partenariaux qualifiés (avocat·es, assesseur de juridiction...).

Les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rices.

L'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la lueur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

## **MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION**

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation (intitulé « questionnaire d'entrée » en formation) et un questionnaire d'évaluation finale de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger·ères :

- Par téléphone, tous les jours sauf le vendredi de 9h30 à 12h30 : 04 84 89 58 05 ;
- Par courriel : juridique@espace.asso.fr

*Dernière mise à jour : janvier 2026*